

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 968

présenté par
M. Hetzel et Mme Bassire

ARTICLE 5 TER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure de "hiérarchisation" des proches est artificielle et intrusive dans la vie des familles.

Est-ce au législateur de s'immiscer dans leur intimité ? Il paraît curieux de définir un ordre a priori.

Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer cet alinéa.